de

Les mesures de politique familiale qu'annonce aujourd'hui le Ministre de la famille sont globalement inquiétantes pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. Nous dénonçons une incitation à la natalité, et surtout au retour au foyer pour un plus grand nombre de femmes, en particulier les plus précaires.

La prime à la naissance ? Certes, le Collectif national pour les droits des femmes a toujours demandé que chaque enfant, y compris le premier, donne droit à la même allocation, ainsi que l'augmentation de cette allocation qui devrait suivre l'enfant tant qu'il est dépendant de la famille. Mais nous en sommes loin. Même sous le nom "prestation d'accueil du jeune enfant ", une partie de ce PAJE, les 800 euros servis pendant la grossesse, constitue une "prime " à la naissance. Quand on sait que l'âge moyen de la première naissance recule, c'est bien un encouragement à faire un enfant sans attendre. Ce "cadeau " ne fait en réalité qu'étendre aux classes moyennes l'allocation pour le jeune enfant (APJE) que seuls percevaient les ménages modestes, dont les revenus n'excédaient pas 1907 ¤ par mois. Le nouveau plafond de revenus serait de 4100 ¤ (27400F par mois !). Cette prime accordée à de larges classes moyennes constitue une fameuse addition ... La politique nataliste revient cher, c'est connu.

Le congé parental dès le premier enfant ? Voici une mesure encore plus claire. En période de croissance du chômage, les gouvernements sont tentés d'inciter les femmes à cesser de travailler. D'abord instituée à partir du 3è enfant, l'Allocation parentale d'éducation (salaire maternel au rabais pour une durée de 3 ans) ne concernait alors pas grand monde, mais, étendue en 1994 au 2è enfant, elle a provoqué un accroissement important du nombre de femmes se retirant du marché du travail : 540 000 femmes la prenaient fin 98. À part quelques fonctionnaires, assurées de retrouver un poste (à défaut du même poste), l'APE a surtout tenté les femmes précarisées, aux franges du monde du travail, ayant des temps partiels mal rémunérés. Presque la moitié d'entre elles ne retrouvent pas de travail, ou n'en cherchent plus, après ces 3 ans d'interruption.

Étendre ce "salaire maternel" à la première naissance incitera encore moins l'employeur à embaucher une jeune femme. Et la précarité galopante laisse présager un recul de l'emploi des femmes, d'autant plus que l'idéologie de la femme au foyer s'est insidieusement développée ces dernières années. Espérons que les jeunes femmes ne se laisseront pas tenter, car majoritairement elles tiennent à leur travail et la présence d'un seul enfant leur pose moins de problèmes.

Cette allocation pour le premier enfant ne serait servie que pendant six mois après le congé maternité, mais elle est bien différente de l'exigence que nous portons : un congé de 6 mois, certes, mais avec maintien du salaire à 80% et assurance de retrouver son emploi, congé que nous voulons "parental", avec une partie – un mois minimum – ne pouvant être prise que par le père.

Plus généralement, nous pensons que les hommes sont aussi concernés que les femmes en ce qui concerne la prise en charge de leurs enfants, alors que ces mesures sont dirigées principalement vers les mères. La politique familiale doit mettre au rang de ses préoccupations l'égalité en ce qui concerne les responsabilités des deux parents dans la famille et leur place dans l'emploi. Cette mesure n'y contribue pas! . Le terme de " parental " est une tromperie : même pas 1% d'hommes troquent leur salaire plus important que celui des femmes (idéologiquement et numériquement) contre cette maigre allocation.

L'accueil de la petite enfance ? Simplifier le système des prestations en instituant une seule allocation, c'est de la poudre aux yeux : comme celle-ci sera modulable selon de nombreux critères, la simplification n'est pas évidente ! Par contre, nous approuvons une augmentation de cette prestation aux familles ayant recours à des assistantes maternelles agréées qui restent actuellement trop chères pour les revenus modestes. De même, on peut se féliciter de la promesse d'assurer un meilleur statut à ces travailleuses, qui devraient aussi bénéficier de davantage de formation. Ces mesures ne suffiront pas à résoudre la pénurie d'assistantes maternelles : tant que leur travail ne sera pas valorisé, mieux rémunéré, mis au rang des vrais professions, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle cesse.

Cependant, alors que l'argent part de tous les côtés, nous pensons que la priorité des priorités demeure la crèche collective qui a été la parente pauvre depuis des décennies. Aujourd'hui la pénurie est grave, alors que les parents plebiscitent ce mode de garde : seuls 8 % des enfants de moins de 3 ans ont accès à une crèche collective. Le gouvernement promet la création de 20 000 nouvelles places... Nous craignons fort que cette promesse, notoirement insuffisante, ne soit pas même honorée, vu les sommes affectées à la garde individuelle, et vu la pénurie de personnel formé. Le gouvernement dévoile ses batteries : il entend désormais subventionner des crèches privées. Jusqu'ici nous connaissions un certain développement de crèches associatives, à but non lucratif, des parents s'organisant pour gérer la pénurie. Aujourd'hui la droite veut ouvrir l'accueil de la petite enfance au secteur privé, en subventionnant des crèches à but lucratif, libres donc d'établir leur barème, à l'instar de qui se passe pour l'école privée!

Le Collectif national pour les droits des femmes rappelle son exigence de création massive de crèches publiques, de qualité, et, là où c'est possible, voire de Maisons de la petite enfance réunissant les différents modes de garde, en vue d'instituer progressivement un véritable système d'accueil de la petite enfance, accessible à tous, gratuit comme la maternelle.

Le 5 mai 2003

Collectif National pour les Droits des Femmes

21 ter rue Voltaire, 75 011 Paris

Tél / fax : 01 43 56 36 48

E-Mail: <colcadac@club-internet.fr>